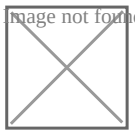

Suite a lecture du testament je ne sais pas quoi faire

Par **fox06**, le **02/04/2014** à **20:03**

bonjour suite au décès d'un parent celui ci à fait un testament qui stipule qu'il donne tous ces bien à sa fille aîné et qu il ne veu pas que ses petit enfant ai quelque chose , il a rédiger ce testament suite au décès de son autre fille,(ma mére) sachant qu il était divorcé de ma grand mère et qu'un bien immobilier n'a pas était pris en compte lors du divorce, ma tante a droit a sa part, de plus le notaire ma proposé de m arrangé avec ma tante en refusant l héritage (par réservataire) pour qu'elle refuse la part de l appartement de notre grand mère, donc ma question est la suivante que doi-je faire existe t-il un recour?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés